

# Hier L'AVENIR

## Du Golfe du Lion à l'étang de Thau Tribulations d'une huître indigène (1<sup>re</sup> partie)

Chez les Grecs et les Romains "l'extraordinaire réputation gastronomique" des huîtres a été mise en évidence par de nombreux auteurs (1). Il en fut de même auprès des populations gallo-romaines chez lesquelles la consommation de ces mollusques fut générale puisqu'elle fut étendue à des régions fort éloignées des lieux de production. Le problème du transport en bonne conservation avait été semble-t-il résolu par des procédés originaux dont nous ne connaissons pas encore toute l'ingéniosité. Si certains auteurs, comme le Professeur Locard, supposent que les huîtres étaient transportées dans des récipients d'eau de mer maintenus à basse température par la glace, d'autres, comme M. Clouet, penchent pour l'utilisation de viviers-relais construits à l'intérieur des terres. D'une façon ou d'une autre, il est certain que les huîtres de Bretagne parvenaient à Rome pour y être consommées (2).



Fig. 1. - Huître fossile, extraite d'une carrière à Villeveyrac (Hérault).

ancien est en noir  
moderne est en rouge

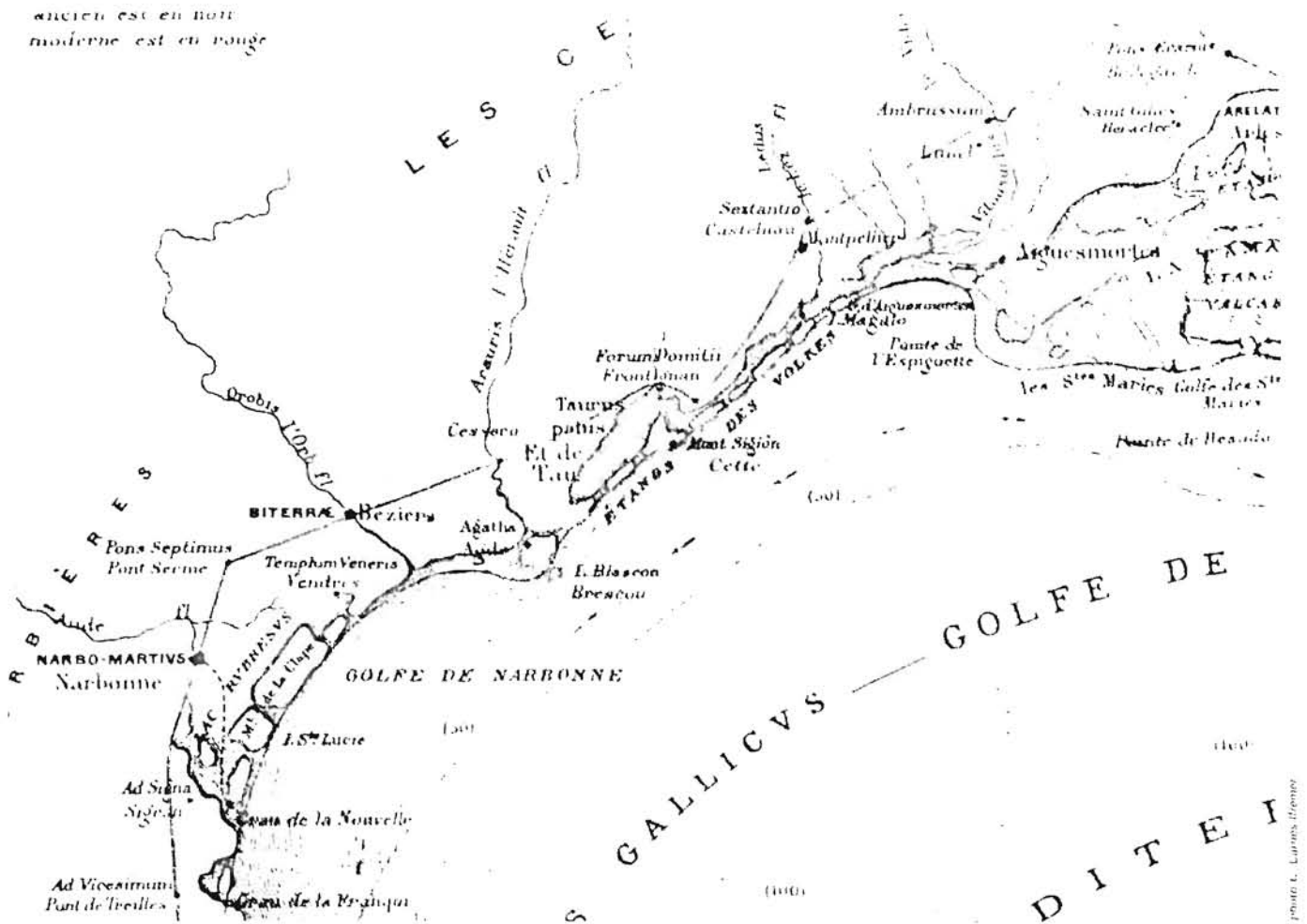


Fig. 2 - "Carte du littoral ancien du golfe du Lyon" - Graveur L. SONNET. "Les villes mortes du golfe du Lyon", LENTHERIC C., 1876.

Il en fut de même dans certaines régions non maritimes comme la Haute-Garonne où, par exemple, dans la commune de Montmaurin se situent les vestiges d'une villa gallo-romaine dont la fouille, entreprise par G. FOUET depuis 1946 (3) a permis de mettre à jour, parmi de nombreux restes antiques, un volume non négligeable de coquilles d'huîtres, dans les "déchets de cuisines". Ces échantillons, soumis à l'expertise des spécialistes du Muséum, permirent d'affirmer qu'il s'agissait de débris d'huîtres appartenant toutes à l'espèce *Ostrea edulis* L., se rattachant à deux formes méditerranéennes : les variétés *lamellosa* Brochii et *cristata* Born, la présence de la seconde étant plus exceptionnelle. Dans une étude parue en 1947, P. MARS (4) signale que dans l'antiquité la première variété se trouvait sur les plages du vieux port de Marseille, alors que d'autres auteurs (5) la retrouvent, dans un passé beaucoup plus proche, dans les eaux peu profondes des côtes du Roussillon. C'est en surabondance d'ailleurs que des valves de coquilles de ces huîtres furent

mises à jour dans les ruines d'habitations érigées durant la période impériale, à proximité de Narbonne, près de l'anse de Galère située au nord de l'actuel étang de Bages et Sigean (6). Il en a été de même sur les bords de l'étang de Thau (fig. 1) à Balaruc-les-Bains.

On est donc conduit, avec les auteurs précédemment cités, à penser que les huîtres de Montmaurin, sous l'appellation "d'huîtres de Narbonne" devaient venir des bancs qui existaient déjà à l'état naturel sur les côtes du Languedoc-Roussillon et dont la renommée était établie de longue date (Xenocrate, de Aliment., Aquat., 26, 53 au 1<sup>er</sup> s.; Ausone, Epist. 9, 26-28 au IV<sup>e</sup> s.). Cette raison pourrait motiver le choix du lieu de production, car pourquoi "l'huître de Narbonne" plutôt que celle "du Médoc", alors que Montmaurin n'est pas plus éloignée du Bordelais que du Languedoc ? L'origine méditerranéenne des propriétaires du lieu est apparue comme l'explication la plus juste et la plus simple... "la route qui de Narbonne par Toulouse

menait à Montmaurin devait pourvoir à tous les besoins de la vie spirituelle et de la vie matérielle : par elle venaient des idées et les croyances aussi bien que les huîtres et les coquillages (1)...".

La localisation géographique plus précise des gisements dont ces huîtres si appréciées étaient issues conduit à mettre en évidence les étangs qui à l'époque gallo-romaine avaient de très larges communications avec la mer (fig. 2 et 3). Il s'agissait de l'étang de Thau "Taurus palus", mais surtout de cette partie du "golfe de Narbonne" dénommée "lacus Rubresus ou Rubrensis... le lac Rouge", qui servait d'estuaire à la branche inférieure de l'Aude, chariant limons et eaux rougeâtres (7), lac qui par la suite donna naissance aux étangs actuels de Bages et de Sigean (fig. 4).

En effet, dans les siècles qui suivirent, en raison de l'abondante sédimentation continentale, on devait assister à un comblement avec morcellement des baies, jusque là largement ouvertes comme dans le cas du "golfe de Narbonne", ou à un

phénomène d'isolement de nappes lagunaires dû à la formation d'un cordon littoral devenant de plus en plus hermétique. Cette évolution, entraînant la raréfaction ou la rupture des communications avec la mer et par conséquent la modification du régime hydrographique des lagunes, a changé les conditions de vie dans ces milieux au point d'entraîner la disparition de certaines espèces ; ce fut le cas de l'huître dans quelques secteurs ; elle se maintient cependant dans les eaux marines et dans de rares étangs comme celui de Thau grâce à la persistance d'un volume d'échanges suffisant.

### Situation à la fin du 19<sup>e</sup> s.

Un état de la situation telle qu'elle se présentait il y a seulement un peu plus d'un siècle a été donné par le Professeur JOUBIN (8) qui, cartes à l'appui (fig. 5 et 6), mettait en évidence un passage du rapport du naturaliste FAGE (1908) indiquant la présence en 1864 d'un banc d'huîtres de l'espèce déjà citée, dit "banc de Collioure" en face de l'embouchure du Tech. Ce gisement se situait "à moins de trois milles de la côte et avait environ huit milles de long". Cet auteur signalait en outre qu'à la même époque "un banc d'huîtres considérable s'étendait presque sans interruption du Cap d'Agde à la Nouvelle par des fonds de 30 à 40 mètres, ces mollusques étaient d'une prise facile ; on en draguait "jusqu'à 700 douzaines par jour, vendus au prix de 15 à 20 centimes la douzaine". La présence en abondance de "pagelines" (*Chlamys opercularis* (L.)) était de même signalée sur ce même secteur.

Cette richesse côtière fut d'assez courte durée et l'appauvrissement des gisements allant en s'accroissant, elle n'existait plus au début du 20<sup>e</sup> siècle. Une timide et brève réapparition de *C. opercularis* fut toutefois signalée en 1968 entre 10 et 20 mètres dans la partie se situant au large de la côte allant de l'Orb à l'Hérault (9). L'envasement d'origine fluviale en provenance de Tech, de l'Aude et de l'Hérault, fut mis en cause, de même que l'envahissement des bancs par quelques prédateurs, étoiles de mer en particulier. Cependant certains auteurs dont JOUBIN ne jugèrent pas ces explications comme suffisantes et l'on parla déjà d'une exploitation trop intensive des gisements. A cette même époque que se passait-il dans l'étang de Thau ?

### Thau : essais de repeuplement

Comme il a été signalé précédemment, l'étang de Thau bénéficia de conditions exceptionnelles qui lui permirent de conserver son individualité (10). De vastes communications existaient entre la mer et l'étang, à l'ouest comme à l'est du

"Mont de Sepol" (fig. 7). Leur comblement s'effectua avec le temps, mais à l'Orient le grau de Frontignan continua de desservir les ports de l'étang jusqu'à sa fermeture en 1632 ; seuls alors, les passages secondaires du quinzième, de Pisos Samo et du Rieu subsistèrent. Au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle sur ordre de Louis XIV et grâce au travail de persuasion du chevalier de Clerville port et canal reliant la mer à l'étang virent le jour. La profondeur aidant, c'est à cette ouverture liée à l'activité humaine que l'on doit, d'après CALVET, attribuer "la conservation de l'huître dans l'étang de Thau", alors que les lagunes voisines subissaient un exhaussement des fonds et un colmatage très accentué qui venaient parfaire leur isolement.

Il faut toutefois remarquer qu'il s'agissait d'une simple "conservation de l'espèce", faisant l'objet avant 1900 d'une seule pêche d'amateurs fournissant la consommation locale ; l'huître n'était pas aussi grandement représentée qu'à l'époque gallo-romaine.

C'est à ce moment-là que, M. COSTE, professeur au Collège de France récemment nommé (1858) Inspecteur Général des Pêches, de retour de son "voyage d'exploration sur le littoral de l'Italie", obtint les moyens d'expérimenter le repeuplement des bancs d'huîtres du littoral français et se vit attribuer à cet effet, par dépêche du 24 février 1860, une concession d'ensemencement dans l'étang de Thau, des essais semblables étant menés depuis 1859 dans la baie de la Seyne à Toulon à partir d'huîtres mères originaires d'Arcachon et d'Angleterre ainsi que dans l'étang de Berre vers 1864, à partir d'un naissain en provenance de Bretagne et de Corse. Dans les trois cas, il s'agissait d'opérations d'envergure qui dépassaient largement les essais effectués à la même époque en Languedoc à l'embouchure de l'Hérault ou dans l'étang du Clos de Vias (11) ou en 1877, sur des directives de la Marine, dans l'étang de Lattes-Méjean.

En mai et juillet 1860, des huîtres achetées en Angleterre furent immergées dans la baie de la Seyne en rade de Toulon. D'après L. LAMBERT (12) une surface de 8400 mètres carrés fut retenue à cet effet près de la chapelle des Morts, entre celle-ci et la pyramide du Pin de Prune, puis entourée de pannes flottantes reliées par des chaînes retenues par des grappins. Pour surveiller ces 200 000 petites anglaises accompagnées d'un millier d'huîtres indigènes "un bugalet servant de logement à un garde maritime, fut mouillé au centre du dépôt".

Tout d'abord les collecteurs goudronnés, fascines, tuiles..., placés aux alentours

par l'Enseigne de vaisseau TROTABOS, chargé de diriger l'expérience, se couvrirent de naissains. L'année suivante par contre "le succès ne couronna pas l'effort" et ce fut en 1864 que l'expérience fut abandonnée.

En ce qui concerne l'étang de Berre, comme l'attestait le nombre "de coquilles mortes" retrouvées il n'est pas douteux, d'après BOUCHON BRANDELY que l'huître ne fut anciennement un des produits ordinaires de cet étang. Ce même auteur (13) signalait d'ailleurs en 1880 la présence de forts beaux spécimens dans le secteur de Port-de-Bouc.

Après une tentative de repeuplement du golfe de Fos "par apport de milliers de mollusques répandus par l'avisos le DAIM" vers 1860, d'autres essais furent entrepris en 1878 par l'établissement de la Marine dans l'étang de Berre proprement dit. L'emplacement choisi recevait alors 58 000 huîtres originaires de la Corse et 70 000 naissains en provenance d'Auray. Malgré les soins assidus mis dans ces essais et un début prometteur dans la pousse du naissain breton, la mortalité des individus fut telle en particulier pour les huîtres de Corse déjà "fatiguées" avant l'immersion, que l'entreprise ne fut pas poursuivie.

Pour l'étang de Thau, c'est une zone de 50 mètres de rayon autour du rocher de Roquerols (fig. 8) (ou Roucayrol), émergeant dans le détroit se situant entre le Grand Etang et l'étang des Eaux Blanches qui fut choisie par M. COSTE. Cette division de l'étang est fort ancienne : suivant un acte de 1292 elle repose sur sa plus ou moins grande profondeur. A cause de l'apparence des eaux la partie plus profonde était appelée "le noir de l'étang" (*nigrum stagni* de Tauro) par opposition à la moins profonde "le blanc de l'étang" (*album stagni*) dont les limites étaient approximativement celles de l'étang des eaux blanches (14).

Dans un premier temps 3 000 huîtres provenant du gisement de la Nouvelle dont il a été précédemment parlé furent immergées, avec 40 000 autres spécimens de provenance anglaise, entre mai et juin 1860. Différents types de collecteurs destinés à capter l'éventuel naissain furent de même placés au-dessus de cette "huître" (6).

Le rapport du Commissaire maritime du 5 août 1860 fait état, après examen sur le lieu d'immersion, de l'apparition d'une végétation gênante, installée depuis le début de l'opération, ainsi que de la présence "d'ennemis ordinaires de l'huître" parmi lesquels "un autre mollusque armé d'un instrument perforant" qui faisait des ravages !

Reprises cependant dans les mois qui sui-



virent en usant de la protection de paniers, ces tentatives furent considérées comme peu satisfaisantes bien que les sujets placés à même le fond aient "acquis un développement notable". Nulle part il n'y eut trace de reproduction.

Les choses ayant été laissées en état, en mars 1863, le Commissaire enquêteur concluait en la nécessité de poursuivre l'expérience en "s'entourant de toutes les précautions" indiquées par M. COSTE à propos de sa description de l'industrie du lac Fusaro.

Quelles étaient donc ces conditions miraculeuses que COSTE lui-même qualifiait de "curieuse industrie" ? LAMIRAL (15), en 1873, en donne une description sommaire :

*"On montre encore dans le lac Fusaro une exploitation huître commencentée par le patricien Sergius Orata, du temps d'Auguste, et qui est continuée suivant les mêmes données. Il y a une quarantaine d'espaces circulaires occupés par des pierres transportées et simulant des espèces de rochers recouverts d'huîtres ; autour de ces bancs artificiels qui ont un diamètre de trois à quatre mètres, on a planté des pieux rapprochés les uns des autres afin de circonscire l'espace où se trouvent les huîtres. Ces pieux s'élèvent un peu à la surface de l'eau afin qu'on puisse facilement les saisir et les enlever..."*

Le financement d'une telle opération fut, dans un premier temps, jugé impossible par le Ministère rendu méfiant par les résultats de la première expérience. Cependant devant l'opiniâtreté de l'Inspecteur Général des Pêches un accord fut obtenu grâce surtout à une idée originale qui mérite d'être relatée.

L'inexploitation des gisements de clovisse se trouvant dans le périmètre réservé depuis trois ans aux expériences de repeuplement ayant entraîné un certain enrichissement de ceux-ci, COSTE eut l'idée d'engager les prud'hommes de Cette à entreprendre les nouveaux essais en les finançant par le produit de la vente des clovisse de cette "réserve" dont le privilège leur serait concédé pendant un certain temps. L'argent étant trouvé, l'avis du ministre ne pouvait être que positif. Le Commissaire de l'Inscription Maritime ne tardait pas d'ailleurs à apporter des assurances sur la réalité des ressources espérées. Il indiquait dans une lettre du 2 décembre 1863 qu'en 30 journées de travail 5 à 6 pêcheurs avaient récolté les 3/4 de la somme estimée comme devant être engagée. Ce succès était dû à la richesse du gisement mais aussi à la qualité du produit et à sa taille : le tout permettant d'assurer un prix de vente quatre fois supérieur à celui des clovisse pêchées sur les autres gisements.

Cette réussite, observée au moins dans cette partie de l'opération, conduisait certains représentants de l'administration à des extrapolations, séduisantes certes, mais un peu utopiques lorsque l'on connaît les réactions habituelles du monde de la pêche devant les projets nouveaux surtout lorsque ceux-ci engagent le respect d'une discipline librement consentie.

C'est ainsi qu'à la demande faite pour étendre la réserve de clovisse et "la diviser en trois zones alternativement exploitées afin d'organiser pour la population maritime une sorte de grenier naturel", le ministre opposa les difficultés qui ne manqueraient pas de se présenter pour faire respecter un tel cantonnement. Ce projet de coupes triennales fut suivi d'une proposition tendant à développer la source de revenus fournie par la réserve de Roucayrol en l'abandonnant à la communauté des pêcheurs d'une part, et à appliquer les sommes ainsi obtenues au financement "d'essais et encouragements à donner à la pêche... lesquels ne pourraient sans cela être mis à exécution sans gréver le budget de la marine". Allant au-delà de cette formule il fut même proposé aux pêcheurs de demander des concessions pour "y parquer les clovisse, les améliorer par la culture et en retirer plus tard un plus grand profit".

La position prise par les professionnels devant ces propositions fut à la fois décevante pour l'innovateur mais très démonstrative de l'état d'esprit des pêcheurs :

*"Nous sommes de pauvres gens qui vivons de notre travail de chaque jour, nous n'avons pas de capitaux à placer. D'ailleurs comment ferions-nous pour faire respecter ce parc que vous nous incitez à créer, quand le gouvernement, qui a des gardes, ne peut parvenir à garantir le sien des voleurs ? Nous sèmerions et d'autres récolteraient..."*

Il y avait quelque chose de vrai dans ce raisonnement qui découle du pur bon sens.

En effet l'expérience, précédemment évoquée, portant sur l'immersion de 30 000 huîtres, effectuée sur la concession de Roucayrol "où furent imitées les installations du lac Fusaro", pouvait en 1865 être considérée comme négative pour différentes raisons.

Parmi ces raisons, dont certaines demeureront inconnues, figurait l'absence de toute reproduction, la mortalité atteignant un sujet sur trois "... puis encore le vol dont il convient de faire la part, quoi qu'on fasse pour l'empêcher".

Toutes les expériences tentées de 1860 à 1865 avec un potentiel total d'huîtres immergées voisinant 430 000 individus

ayant échoué, la réaction finale des pêcheurs demandant aux autorités gouvernementales la reprise de jouissance de l'ensemble des plans coquilliers et par conséquent de celui de Roucayrol, semblait justifiée. Le Ministère en jugea d'ailleurs ainsi le 13 septembre 1865.

Malgré cet échec, qui fut de même constaté à Toulon et dans l'étang de Berre, on doit penser cependant que M. COSTE et le Commissaire Maritime de l'époque ont vécu avec passion et désintéressement une épreuve qu'il convenait de retracer car elle a éveillé chez les professionnels une idée qui devait mûrir par la suite dans l'étang de Thau : l'ostréiculture.

En 1882, une autre théorie sur le repeuplement à l'aide du naissain obtenu par fécondation artificielle des huîtres, avancée par BOUCHON-BRANDELY (16) conduisit ce dernier à appliquer "ses méthodes de fécondation artificielle et d'éducation de l'huître portugaise" dans l'étang de Thau.

Des tuiles furent immergées à cet effet à proximité du même rocher de Roucayrol, mais l'intervention rapide des "maraudeurs", c'est-à-dire des "braconniers des eaux" mit en une nuit un terme à ces derniers essais.

Y. FAUVEL  
Directeur de Recherches  
Chargé de mission IFREMER  
DRV - SDA

## BIBLIOGRAPHIE

(1) LABROUSSE (M.) - Recherches sur l'alimentation des populations gallo-romaines à Montmaurin. - Annales de la Faculté des Lettres de Toulouse, 1945.

(2) COLLINGWOOD (R.G.) - Romain BRITAIN ap. Temey FRANK. - An economic survey of ancient Rome III, 1937, p. 112 et Helen JEFFERSON LOANE. - Industry and Commerce of the city of Rome, Baltimore, 1937, p. 32.

(3) FOUET (G.) et LABROUSSE (M.) - Découvertes archéologiques en Nébouzan de 1945 à 1948. - Gallia VII, I, 1949, pp. 40-49.

(4) MARS (P.) - Les mollusques des plages grecque et romaine du Lacydon à Marseille. - Bull. Muséum Histoire Naturelle de Marseille, VII, 1947.